

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ---

Rapport n° 9

Conseil d'Administration

du 8 décembre 2015

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre : Article :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le débat d'orientations budgétaires se fonde dans un premier temps sur les résultats anticipés de l'exécution du budget 2015. Ainsi le résultat de l'exercice en fonctionnement devrait être déficitaire de 800 000 € L'excédent cumulé de la section de fonctionnement repris dès le BP 2016 serait alors de l'ordre de 4 400 000 €

La reprise de cet excédent associée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement chaque fois qu'elle est possible, nous permet de diminuer les contributions des Communes et du Département de 5%. La diminution de la section de fonctionnement sera donc également de l'ordre de 5 à 6%.

Cet effort aura des conséquences sur l'excédent cumulé disponible pour l'élaboration du BP 2017, et devra s'accompagner pour permettre l'équilibre des budgets suivants d'une recherche de ressources supplémentaires. C'est pourquoi, je vous ai demandé dès le mois de septembre 2015 d'étendre le champ et de réviser la tarification des interventions payantes. En outre, et comme je vous l'avais annoncé, nous avons débuté les rencontres avec l'Agence Régionale de Santé et les hôpitaux sièges de SMUR pour mettre en place une juste indemnisation des transferts que le SDIS effectue pour leur compte. L'aboutissement de cette négociation conditionne notre possibilité de maîtriser, au-delà de 2016, l'évolution des contributions.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement, compte tenu de leur poids, par la maîtrise de l'évolution de la masse salariale. Dès 2016, j'ai proposé le gel d'un certain nombre de postes qui vous ont été détaillés dans le rapport sur le tableau des effectifs. Ces gels sont possibles compte tenu des départs en retraite intervenus en fin d'année 2015 ou début 2016 et de la révision de la formule de calcul des effectifs nécessaires quotidiennement sans remettre en cause la capacité opérationnelle des centres professionnels. Néanmoins, ils ne permettent pas de diminuer la masse salariale qui compte tenu de la poursuite des effets de la mise en place de la filière, de la réforme des grilles salariales intervenues en 2015 et du GVT (glissement vieillesse technicité) évolue de plus de 600 000 € L'effort devra nécessairement se poursuivre sur les années à venir pour être significatif, tout en respectant la capacité opérationnelle du service.

Par ailleurs, le montant versé au titre des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires reste maîtrisé malgré la hausse du nombre d'interventions. L'inscription sera même en légère baisse (- $100\,000$ \oplus).

Le dernier poste sur lequel l'effort devra être important porte sur le chapitre administration générale. Pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement, il ne devra pas excéder 6,6 millions d'euros soit une baisse de 15%. A l'intérieur de ce chapitre de nombreuses dépenses sont difficilement maîtrisables, mais d'autres sont induites pour partie par notre organisation (fluides, carburants, fournitures...). Les efforts réalisés lors des exercices précédents doivent s'intensifier et de nouvelles sources d'économies étudiées (télégestion des consommations de fluides, réduction du nombre de véhicules...).

Compte tenu de ces différentes orientations, la section de fonctionnement s'équilibrerait à hauteur de $43.9 \, \mathrm{M} \in$

.../...

En ce qui concerne l'investissement, l'autofinancement brut de la section d'investissement est constitué uniquement de la dotation aux amortissements à laquelle il faut soustraire leur neutralisation. Il est pour 2016 de l'ordre de 4,1 millions d'euros. Cet autofinancement complété avec les projections de remboursement du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et 100 000 € d'emprunts nouveaux, nous permet de poursuivre les opérations d'investissements engagées. Il s'agit de la construction des casernes d'Origny-en-Thiérache, Viels-Maisons, Moncornet et du démarrage des opérations de viabilisation et de consultation des architectes pour le centre de secours principal de Laon. Le montant de ces travaux et des travaux de pérennisation sur les centres existants s'élève à 2 M€

Le plan d'équipement s'élèverait à 2 M€pour permettre l'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 5,5 M€

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 9;

Le Conseil d'administration donne acte au Président des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne

Délibération nº 9

Conseil d'Administration du 8 décembre 2015

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: Article:

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Affiché le **0 4 JAN. 2016**

Le 8 décembre 2015 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni dans la salle des débats de l'Assemblée départementale à l'hôtel du Département à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents:

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental

M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental

M. le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier

M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers

M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier

M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Excusé(s): MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Noël LECOULTRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,

MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{me} Christiane CHAUSSON de la Direction

départementale.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Vu le rapport n° 9;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Président des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.



